Veillez à ce que le certificat médical soit correctement complété, sans quoi il sera refusé !

**a - COORDONNEES DE BASE**

Nous vous demandons de compléter chaque rubrique. Lors de l’encodage, nous vérifions l’actualité des coordonnées du membre (adresses, …) pour tenir à jour les banque des données. Prenez le temps d’être complet, merci ! Vous pouvez ajouter plusieurs numéros de GSM ou emails, il suffit juste de nous dire à qui il appartient.



**b - pour les mineurs**

Le parent signataire doit bien dater et signer (avec ses nom et prénom).



**c - catégorie supérieure**

Les parents peuvent autoriser leur enfant à jouer dans la catégorie supérieure, quand il évolue en 2ième année de sa catégorie. Ainsi, un U10 2ième année pourra jouer en U12. Sans cette autorisation, ce sera impossible. L’accord verbal du parent ne suffit pas.



**d - accord du médecin**

Veillez bien à ce que le médecin se soit identifié et ait coché toutes les cases.



**e - joueurs de plus de 40 ans**

Si le médecin ne remplit pas correctement cette partie, inutile de transmettre le certificat …



**f - catégorie supérieure (médecin)**

Il ne suffit pas que les parents donne leur autorisation pour qu’un joueur puisse évoluer dans la catégorie supérieure, le médecin a aussi son mot à dire.

Il faut donc que les parents ET le médecin donnent leur accord.



**g - cachet du médecin**

Dernière chose : le médecin date et signe le certificat, et y appose son cachet, qui doit être lisible.



Merci !